

# Arrondissement de La Flèche

## Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

### Procès-Verbal de la séance du jeudi 05 décembre 2024

Date de convocation : L'an deux mil vingt-quatre, le sept novembre à vingt heures trente,  
28 novembre 2024 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent HUBERT Maire.

Date d'affichage : 28 novembre 2024  
Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT, Daniel GUERINET, Christelle PHILIPPE, Joël BIGNON, Marie-Jo ROUAULT, Christelle DOLBEAU, Christelle LEVILLAIN, Marie-Laure METIVIER, et Christophe PERDRIX formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres

- en exercice : 15  
Absents excusés : Tony BERTRON, Laurence COSNARD, Virginie CARRÉ, Jean-Marie CHALOIGNE, Gervais COMPAIN Jean-Marie PRECHAIS

- présents : 9

- votants : 9  
Absent :

Ordre du jour : -1\* Présentation des actions du Contrat Local de Santé -2\* Etude géomarketing ; -3\* Avenant à la convention SATESE; -4\* Autorisation pour l'engagement des dépenses en section de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget 2025 ; -5\* Subvention à l'ACAV pour la quinzaine commerciale ; -6\* Droit de préférence parcelle boisée ; -7\* Compte-rendu du Conseil d'Ecole ; -8\* Organisation de la cérémonie des vœux du 9 janvier 2025 ; 9\* Décisions municipales ; -10\* Comptes rendus : Commissions et travaux en cours ; -11\*- Informations communautaires ; -12\*- Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Christelle DOLBEAU comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*  
**2024-12-03 : PRESENTATION DES ACTIONS DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU PAYS FLECHOIS**

Monsieur le Maire présente M. Yéli AZAUD, Technicien en charge de la problématique Santé à la Communauté de communes du Pays Fléchois qui est venu exposer les actions du Contrat Local de Santé qui a été signé pour 3 ans. Il a pour objectif d'améliorer la santé des 27000 habitants des 14 communes du territoire du Pays Fléchois et est porté par la Communauté de communes du Pays Fléchois en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les acteurs locaux. Quatre priorités majeures ont été révélées suite à un diagnostic réalisé sur le territoire et par une consultation citoyenne. Celles-ci visent à garantir un accès équitable aux soins, de promouvoir les comportements favorables à la santé, d'accompagner le bien vieillir, de promouvoir la santé mentale et lutter contre les addictions. Des ateliers et des rencontres publiques auront lieu sur le territoire en fonction des thématiques.

Parallèlement une campagne autour de l'attractivité du territoire est actuellement menée pour faire venir des praticiens et faire face à la pénurie de professionnels de santé. Les territoires sont en compétition, des partenariats sont créés avec le CHU d'Angers et la région.

Monsieur AZAUD a également présenté la consultation de proximité au PSSL qui permet aux personnes sans médecin traitant déclaré auprès de la CPAM de bénéficier de consultation dans des délais réduits

Monsieur le Maire précise que le Contrat Local de Santé permet aussi de mettre en lien des richesses existantes sur le territoire (PSSL, Maisons de santé, associations soutien aidants, associations facilitant la mobilité...).

\*\*\*\*\*

### **2024-12-01 : ETUDE GEOMARKETING**

Monsieur le Maire explique que le porteur de projet intéressé pour reprendre la pharmacie, qui avait fait espérer un développement positif a finalement renoncé. Pour l'accompagner dans ce projet, un contact avait même été pris avec l'organisme AMENAO qui avait donné un accord de principe pour prendre à sa charge le projet immobilier.

La municipalité a été contactée par un cabinet spécialisé qui aide à rechercher de potentiels candidats pharmaciens. Le cabinet suggérerait qu'une étude géomarketing rassurerait un éventuel repreneur de l'actuelle pharmacie. Le coût estimé, qui serait à la charge de la commune, s'élèverait environ entre 4000 € et 6000 €. Cette étude de marché pourrait aider à la prise de décision et montrerait l'engagement de la commune pour ce projet important. Evidemment, cette étude ne saurait être engagée sans qu'un éventuel preneur ne se présente.

Monsieur le Maire demande un accord de principe au Conseil Municipal pour financer cette étude si une opportunité se présentait.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

### **2024-12-02 : MISSION ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT SATÈSE:**

Le Maire présente le courrier du Président du Conseil départemental de la Sarthe, daté du 25 novembre 2024, qui propose de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025, par un avenant la convention 2022-2024 entre la commune de Villaines-sous-Malicorne et le Conseil départemental, conformément au décret 2019-589 du 14 juin 201 régissant l'intervention des départements relative à l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement.

Les prestations d'assistance du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) et les modalités de leur mise en œuvre sont détaillées dans la convention triennale 2022-2024.

Afin d'équilibrer la gestion financière des prestations réalisées, le prix de base par habitant reste fixé à 0.41€ pour 2025. Le prix plancher de 100 € pour chaque unité de traitement est également conservé. Le prix plafond reste fixé à 1500 € par unité de traitement pour les stations nécessitant un suivi plus important.

Le Maire propose aux membres de continuer à faire appel au Département de La Sarthe pour les missions d'assistance technique à l'assainissement collectif, et de l'autoriser à signer l'avenant présenté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2024-12-03 : AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DES DÉPENSES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AVANT LE BUDGET 2025 :**

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessous.

Conformément à cet article, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à exécuter, mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2024 pour les budgets 2025 de la commune de Villaines-sous-Malicorne (budget principal et budgets annexes) ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater les dépenses de la limite des crédits suivants :

**BUDGET PRINCIPAL**  
**Dépenses d'investissement**

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2024 (BP+DM+VC)	Montants autorisés avant le vote du BP 2025 (maxi 25 %)
20	Immobilisations incorporelles	2 760 €	690 €
204	Subventions d'équipement versées	0	0
21	Immobilisations corporelles	84 040 €	21 010 €
23	Immobilisations en cours	195 628 €	48 907 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0	0
27	Autres immobilisations financières	205 000 €	51 250 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>487 428 €</b>	<b>121 857 €</b>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2024-12-04 : SUBVENTION QUINZAINE COMMERCIALE :**

Le Maire présente la demande de subventionnement de la quinzaïne commerciale des quatre commerçants de l'immeuble commercial. Chaque commerçant finance 200 € et l'association des Commerçants et Artisans de Villaines (ACAV) 200 €. La commune a subventionné les cinq dernières années à raison de 100 € par commerce de l'immeuble. Le Maire propose de subventionner sur la même base, soit 400 € pour 2024.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2024-12-05 : RENONCIATION DROIT DE PRÉFÉRENCE PARCELLE BOISÉE ZS31 :**

En application de la Loi 2014-1170 du 13 octobre 2014, et les articles L.331-24 et suivants du Code Forestier, le Maire présente la lettre recommandée de Maître LEGUIL concernant le projet de vente d'une parcelle boisée, sise à Villaines-sous-Malicorne, lieu-dit La Lande, référencée au cadastre section ZS numéro 31, d'une contenance totale de 32 ares 60 centiares dont le prix de vente est fixé à mille huit cents euros (1 800 €). La commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence aux prix et conditions fixés par le vendeur.

Le Maire propose aux membres de renoncer à acquérir ce bien.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2024-12-06 : DECISIONS MUNICIPALES : NOVEMBRE - DECEMBRE 2024**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
55-2024	Devis N° CO2-65871 ALTRAD – 16 Avenue Gardie 34510 FLORENSAC	Achat de 3 grandes jardinières 1 100.00€ HT

**RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'une demande de SELARL Audrey CHANTEUX, Notaire concernant une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé 15 rue Principale. Monsieur le Maire informe, que dans le cadre de sa délégation, et qu'en application des dispositions du code de l'urbanisme, la commune n'a pas exercé son droit de préemption urbain et a renoncé à acquérir le bien. .

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

**2024-12-07 : COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE :**

Le Conseil d'école s'est tenu le jeudi 7 novembre dernier. Christelle PHILIPPE et Marie-Jo ROUAULT y ont assisté. L'Adjointe au Maire en présente le compte rendu.

- Rentrée scolaire et effectifs : rentrée satisfaisante avec un effectif stable de 89 élèves. Estimation pour l'année prochaine de 81 élèves.
- Elections des parents d'élèves : nouveaux parents élus le 13 octobre dernier.
- Vie de l'école :
  - séances de cinéma pour Noël le 19 décembre ;
  - spectacles programmés à Coppélia
  - projet musique : dumiste présente le mercredi matin
  - projet classe de découverte nature et musique à Mûrs-Erigné
  - projets en sport : roller, vélo, gym, piscine
- Projet d'école : il doit être renouvelé cette année
- Sécurité : exercice incendie réalisé le 30/09/24 et exercice attentat ou intrusion de personnes malveillantes avant les vacances de Noël – charte de la laïcité
- Règlement intérieur : lecture et vote
- Point sur les travaux : toilettes et cour d'école
- Point sur les activités proposées par les TEP – nouvelle responsable : Sophie BEAUPIED

Après lecture du compte-rendu, Christelle PHILIPPE évoque la possibilité que la municipalité puisse prendre un arrêté interdisant de fumer aux abords de l'école. Les membres présents approuvent

### **2024-12-08 : ORGANISATION DE LA CEREMONIE DES VŒUX**

La cérémonie des vœux aura lieu le jeudi 9 janvier 2025 à la salle des fêtes. Il est souhaité une présentation courte et dynamique de l'année écoulée qui sera effectuée par les adjoints et monsieur Hubert présentera l'année 2025.

### **2024-12-09 : COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS :**

#### **1\* COMMISSION GRANDIR À VILLAINES**

Christelle PHILIPPE indique que la campagne argent de poche 2025 est lancée. A ce titre la commune doit se positionner sur les créneaux souhaités et sur le type d'activité proposé. Ce dispositif est satisfaisant, il permet de capter des jeunes et de partager avec eux des moments conviviaux. Après discussion, il est proposé de se positionner sur la période des vacances scolaires de la Toussaint avec comme projet d'entretenir les chemins communaux et la réalisation d'une boîte à livres. Comme l'avait souligné un conseiller municipal lors du bilan de la dernière session, il est nécessaire de prévoir un temps de réunion de coordination pour la mise en place des actions afin de bien déterminer en amont l'encadrement des jeunes et le matériel nécessaire.

#### **2\* COMMISSION INFRASTRUCTURES ESPACES**

Daniel GUERINET évoque des travaux sur l'ancienne ligne de chemin de fer. Une partie de chemin est envahi par les épines et nécessite l'intervention de l'entreprise TRUDELLE. La réunion de la commission voirie se tiendra le 9 décembre prochain.

L'Adjoint et Monsieur le Maire ont participé au comité de pilotage de l'Argance. 1 600 000 m<sup>3</sup> d'eau prélevés chaque année sur le bassin versant de l'Argance. 42% du débit vient des nappes. La reprise d'écoulement normal de la rivière est de plus en plus tardive, novembre au lieu de fin septembre.

### **3\* COMMISSION COMMUNICATION**

Marie-Jo ROUAULT présente sur écran la maquette du prochain bulletin municipal. La livraison de celui-ci est prévue le 19 décembre ce qui permettra une diffusion avant les fêtes de fin d'année. Travail en cours sur la réalisation de la carte de vœux 2025.

### **4\* COMMISSION INFRASTRUCTURES BATIMENTS**

Joël BIGNON informe le Conseil que des problèmes d'humidité sont présents dans le bâtiment de l'ancienne mairie. Jean-Marie CHALOIGNE est intervenu pour enlever un peu de placo. C'est le système de désenfumage sur une huisserie qui a provoqué la présence d'humidité. Une estimation a été demandée à une entreprise de menuiseries pour le remplacement. Le devis produit reste très élevé, une deuxième consultation auprès de l'Entreprise API est en cours.

L'estimation concernant le projet de la seconde phase de travaux à l'école a été rendue par le Cabinet PIX Architecture. Le volume de travaux incluant le remplacement des huisseries, les faux-plafonds, l'éclairage et la mise en place d'une pompe à chaleur permettrait de remplir les conditions de 46% d'économie d'énergie souhaités par les cofinanceurs mais le coût s'élèverait à 260 000 € HT sans les frais connexes, au total le projet pourrait coûter environ 360 000 € HT. Monsieur le Maire précise que les demandes de financements seront faites mais que la municipalité n'ira peut être pas au bout du projet si les subventions ne couvrent pas une part conséquente de la réalisation des travaux.

### **5\* COMMISSION CADRE DE VIE**

Les illuminations de Noël seront installées le vendredi 6 décembre.

Monsieur le Maire présente le devis reçu de OUEST COLLECTIVITES pour l'achat de tables de réunion pour la salle du Conseil Municipal. Suite aux échanges, il est décidé d'ajouter l'option des voiles de fond.

\*\*\*\*\*

### **2024-12-10 : INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :**

Monsieur le Maire informe que les travaux de l'extension de la maison de santé vont débiter par des travaux de réseaux. La problématique de parking va se poser, voir si possibilité d'utiliser le terrain en face de la maison de santé. La CCPF va prévenir les praticiens de la maison de santé du dérangement occasionné par ces travaux (bruit et accès parking).

Concernant l'aménagement du territoire, Monsieur le Maire informe de la 3<sup>ème</sup> modification du PLUi et d'une révision ultérieure.

\*\*\*\*\*

### **2024-11-16 : QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire rappelle la cérémonie commémorative du 8 décembre et fait le point sur l'organisation de celle-ci.

L'agent technique communal sera absent à compter du 14 janvier prochain. Monsieur le Maire demande à tous les conseillers d'assurer une veille durant cette absence qui durera environ 2 mois.

Les prochaines réunions de Conseil Municipal se tiendront les jeudi 6 février 2025 – jeudi 13 mars 2025 et mercredi 2 avril 2025 pour le vote du budget 2025.

D'autre part, le jeudi 16 janvier prochain après-midi un atelier sera organisé dans le cadre du projet de l'aménagement de l'ancienne gare. Sera menée une réflexion avec des intervenants : architecte CAUE, paysagiste.

Une rencontre a eu lieu à la demande de Kevin YONCOURT, technicien en charge des énergies à la Communauté de communes, concernant des pré-études de solarisation des parkings du territoire. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une obligation pour les collectivités et que les parkings de la salle des fêtes et de l'école seraient concernés, de même que certains bâtiments.

La municipalité a reçu un courrier d'une habitante qui souhaite faire une fresque murale sur le pignon de sa maison. Monsieur le Maire présente un modèle que la personne a transmis. Après échanges, il sera demandé à la personne concernée de préciser les dimensions de son projet et de présenter plusieurs croquis. Une déclaration préalable sera nécessaire pour l'étude de ce projet.

TOUR DE TABLE : Comme à chaque séance, les élus sont invités à poser des questions orales concernant les affaires de la commune.

**Christelle PHILIPPE** informe que dans le cadre du service minimum d'accueil 10 enfants ont été accueillis lors de la journée de grève des enseignantes. D'autre part elle informe de la présence d'un nid de poule situé à la Pichardière, Daniel GUERINET en parlera à la commission voirie.

**Marie-Jo ROUAULT** demande les dates à venir d'occupation de la salle des fêtes afin de s'organiser en l'absence de Laurence COSNARD momentanément indisponible pour les états des lieux.

Christophe PERDRIX informe que M. et Mme LACLEF, boulangers se disent à l'étroit dans les locaux.

Monsieur le Maire indique que le restaurateur a des soucis avec son chauffage car n'est pas compatible avec les plaques chauffantes. La commission travaillera sur ce sujet.

\*\*\*\*\*

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à zéro heures et vingt sept minutes le 6 décembre 2024.

Les membres présents ont signé le présent registre.

Laurent HUBERT

Marie-Jo ROUAULT

Daniel GUERINET

Christelle DOLBEAU

Christelle PHILIPPE

Christelle LEVILLAIN

Joël BIGNON

Marie-Laure METIVIER

Christophe PERDRIX